

Paris, le 23 novembre 2006

## 89<sup>e</sup> CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE FRANCE

### Résolution Générale

• Les Maires de France et les Présidents des communautés, réunis en Congrès, réaffirment que les principes fondamentaux de la République doivent **inspirer** l'exercice de l'action publique et les politiques conduites à tous ses niveaux.

• Pour la **faire** vivre au quotidien dans les 36 000 communes de métropole et d'outre mer, les maires estiment que les **conditions** suivantes doivent être réunies :

1) **Le principe constitutionnel de la laïcité ainsi, que la loi de 1905, constituent des piliers essentiels de la République qui ne sont pas négociables**

- Il n'appartient pas aux collectivités locales de subventionner la construction des **lieux de culte**.
- Les maires entendent assurer la totale **neutralité** des services publics ainsi que la **mixité** des équipements publics

2) **Les élus pratiquent depuis longtemps la concertation et la participation avec les citoyens** : ils rappellent le principe républicain de la responsabilité des élus devant le seul suffrage universel.

3) **L'égalité des chances doit être assurée sur l'ensemble des territoires**

- Dans les **zones rurales** où il faut, en s'appuyant sur la **charte des services publics** qui doit être réellement appliquée, assurer l'accès des services publics, notamment en assurant le maintien de l'école, en améliorant **l'offre de soins**. Il faut également assurer une meilleure **couverture médicale**, ainsi que la diffusion du **haut** et du **très haut débit**.
- dans les **quartiers en difficulté** où, compte tenu de l'urgence sociale et pour éviter que la situation continue à s'y dégrader, il faut que les **nouveaux** dispositifs soient **rapidement** mis en œuvre et que leurs **financements soient pérennisés**.

4) **La lutte contre les exclusions et la ségrégation sociale doit être renforcée**

- En donnant aux maires les moyens, y compris dans l'urgence, de **mobiliser** tous les acteurs de la **prévention sociale**.
- En assurant la **diversification** du logement et une meilleure **répartition** du **logement social** entre les communes, ce qui suppose que la production et donc le financement des logements soient accentués.

- En laissant aux conseils municipaux le pouvoir, important pour garantir la mixité sociale, de décider de la **délimitation des secteurs scolaires**.
- En n'imposant pas aux communes de participer financièrement aux dépenses de **fonctionnement des écoles privées** des autres communes au-delà des règles et des montants qui président à la répartition des dépenses dans l'enseignement public.

5) **S'agissant de l'Outre-mer**, les maires demandent que les départements et les collectivités d'outre-mer et spécialement en Guyane, en Guadeloupe et à Mayotte, les lois de la République sur l'entrée et le séjour des étrangers soient appliquées et que toutes les dispositions soient mises en œuvre pour prévenir et lutter contre l'immigration clandestine.

Ils souhaitent que le rôle **d'information** des maires confrontés aux **risques sanitaires** soit mieux précisé et que l'Etat les aide financièrement à mettre en place des systèmes **d'assainissement** et de traitement des **déchets**.

Ils demandent que, temporairement, les communes d'outre-mer soient exonérées des cotisations sociales patronales sur les rémunérations versées aux fonctionnaires de catégorie C.

6) **Le rôle des maires dans la prévention locale de la délinquance doit être clairement circonscrit**

- Les dispositifs et les procédures prévus par le projet de loi de prévention de la délinquance, et notamment le **conseil des droits et des devoirs des familles**, doivent rester **facultatifs** et être assortis des moyens nécessaires : juridiques, humains et financiers.
- Les maires assurent déjà l'essentiel de la prévention. Ils **n'acceptent pas** que leur rôle de médiateur soit affaibli par la confusion avec des fonctions répressives ou judiciaires. Il ne leur appartient pas de **déclencher des procédures** de mise sous tutelle et, plus généralement, de se substituer à la justice, à la police ou à l'éducation nationale.
- Pour améliorer l'efficacité de la prévention, ils demandent, que dans une optique de **secret partagé**, les maires reçoivent toutes les **informations** nécessaires des services sociaux, des services de police, de la gendarmerie, des douanes et de la justice.

7) **L'intercommunalité est une chance pour le développement des communes**

- Près de 90 % des maires se sont engagés dans l'intercommunalité pour conduire et mettre en œuvre ensemble des projets de développement des territoires.
- Parce qu'elle repose sur le couple commune/communauté, l'intercommunalité nécessite souplesse, confiance et liberté laissée aux communes de fixer ses périmètres et ses compétences.
- L'avenir des communautés ne doit pas être compromis par le plafonnement de la taxe professionnelle unique dont les effets négatifs doivent être corrigés.

## 8) L'Etat doit faciliter et favoriser la modernisation de la gestion locale

- En accompagnant la réforme de la **fonction publique territoriale** qui prévoit de les associer pour la première fois aux **négociations sociales**, par la mise en place des **outils de coordination** des structures de gestion.
- En prenant l'initiative de doter les élus d'un **véritable statut**.
- En veillant à maîtriser le coût du développement de **l'administration électronique**.

## 9) Les maires demandent un partenariat financier équilibré avec l'Etat

- Ils prennent acte avec satisfaction du maintien pour 2007 du contrat de croissance et de solidarité avec l'Etat, mais ils s'opposent à **une désindexation progressive de ses concours financiers** aux collectivités territoriales.
- Ils demandent que le partenariat avec l'Etat se traduise durablement par un **véritable** équilibre global entre l'évolution de leurs recettes et de leurs charges, et que l'Etat **expertise** préalablement le coût pour les collectivités locales de toutes mesures et de toutes **normes** nouvelles et s'engage à les compenser.

## 10) Les maires proposent une véritable réforme de la fiscalité directe locale

- Les principes constitutionnels d'**autonomie financière**, de **péréquation** et de **libre administration** des communes et de leurs groupements doivent être respectés et présider à cette réforme.
- Le **plafonnement de la taxe professionnelle** en fonction de la valeur ajoutée doit être corrigé d'urgence pour éviter un transfert fiscal sur les ménages, le développement d'inégalités importantes, mais aussi qu'elle compromette durablement la situation financière des collectivités locales.
- Une réforme globale de la fiscalité locale, devrait doter les collectivités territoriales de ressources pérennes, assurer une meilleure égalité et une plus grande lisibilité pour le contribuable, responsabiliser les élus.
- Elle devrait reposer sur la modernisation de l'assiette des impôts locaux, (par une rénovation des bases actuelles ou la création de nouvelles bases assises sur de nouvelles activités), le partage d'impôts nationaux, une plus grande spécialisation de l'impôt par type de collectivités.

## 11) La construction européenne doit s'appuyer sur les collectivités territoriales

- Désormais présents à Bruxelles à travers la Maison européenne des pouvoirs locaux, les maires considèrent que la construction européenne doit s'appuyer sur eux pour être **plus proche des citoyens**.
- Ils souhaitent que le rôle des **services publics** soit clairement reconnu par une **directive cadre**.

- Ils approuvent la déclaration du Président de la République de s'opposer à la **directive visant à ouvrir totalement la Poste** à la concurrence et demandent au Gouvernement d'agir en ce sens.
- Ils demandent que les grandes associations d'élus locaux soient **consultées** par le Président de la République et le gouvernement lorsque les négociations européennes portent sur des domaines qui les concernent.

## 12) Les maires renforcent leurs engagements pour l'environnement et le développement durable

- Engagés activement et efficacement dans la gestion de **l'eau** et des **déchets**, à travers la collecte sélective des ordures ménagères, des DEEE, des journaux gratuits, et des textiles, ils entendent construire de **nouvelles filières de déchets**, s'agissant notamment des déchets toxiques.
- Ils s'engagent pleinement à contribuer à la réduction des sources du **réchauffement climatique** par la limitation des émissions de **gaz à effet de serre** :
  - en contribuant à la sobriété, à l'efficacité et à la maîtrise énergétique,
  - en favorisant le développement des énergies renouvelables,
  - en promouvant des déplacements alternatifs propres.

Plus généralement, ils prennent toute leur place dans la préservation des ressources naturelles limitées, en participant à la diffusion des pratiques éco responsables et à la modification des comportements des citoyens. Ils souhaitent que l'Etat les accompagne, dans la mise en œuvre des agendas 21 locaux au moyen d'**une fiscalité écologique incitative**.

Face au défi que représente la protection de l'environnement et la mise en œuvre du développement durable, ils considèrent que les réponses doivent être **concertées au niveau européen**.

• C'est sur la base de cette résolution générale que le congrès mandate le Bureau de l'AMF pour interroger les candidats à l'élection présidentielle.

Les Maires attendent de ces candidats qu'ils s'engagent à apporter des réponses sur ces différents points déterminants pour l'avenir des communes et de la démocratie locale.

L'AMF réaffirme son souhait que la loi fixant en mars 2008 la date des élections municipales soit respectée et demande aux candidats qu'ils en prennent l'engagement.

Au moment où elle s'apprête à commémorer, en 2007, son 100<sup>ème</sup> anniversaire, l'AMF réaffirme sa fidélité aux principes qui présidèrent à sa fondation : l'attachement à la République, la promotion des libertés locales pour lesquels elle demande aux maires de rester plus que jamais mobilisés.